



Entreprenariat rural : Que retenir de la mise en œuvre du PAEIJ-SP ?

En septembre prochain, le Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs (Paeij-SP) fera l'objet d'une mission d'évaluation finale et de capitalisation des acquis. Que retenir de la mise en œuvre de ce projet lancé avril 2016 avec pour objectif de renforcer l'employabilité des jeunes et la promotion de l'entrepreneuriat notamment en milieu rural ?

Le Paeij-SP prend en compte cinq (05) filières notamment le maïs, le manioc, le soja, les volailles et les petits ruminants. L'ambition est de créer 20.000 emplois directs et 150.000 emplois indirects à l'horizon 2021 sur la base d'un travail de collaboration avec 11 entreprises structurantes et 07 agrégateurs sur l'ensemble du territoire national.

L'objectif de départ était également d'accompagner à termes (2016-2021), 12 Petites et moyennes entreprises (PME), d'appuyer 1200 jeunes en finançant 780 parmi eux, d'accompagner et de financer 1000 groupements de producteurs et d'éleveurs.

En termes de statistiques de mise en œuvre, il faut retenir que depuis le 30 juin 2019, le Paeij-SP accompagne 16 petites et moyennes entreprises, appuie 1005 jeunes (dont 775 ont reçu

des financements). Le projet travaille également avec 1.340 groupements dont 640 financés.

Pour ce qui concerne le volet création d'emplois, les statistiques font état de ce que 25.650 emplois directs dans le secteur de la production et des prestations de services ainsi que 98.730 emplois indirects ont été créés dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

En créant ces petites unités industrielles, le projet contribue à renforcer le tissu industriel togolais. Au demeurant, tous les emplois créés ont contribué tant soit peu à réduire le chômage et à augmenter le revenu des habitants.

La Rédaction